



L'AFRIQUE DU SUD

Groupe PROTEA

Lesedi Cultural Village - Sun City - Dinokeng Game Lodge - Pretoria - Johannesburg



Circuit de 10 jours / 09 nuits

Du 10 au 19 janvier 2020

Infos techniques

- Safaris en 4x4 avec ranger anglophone
- Visites & excursions incluses
- Vols inclus



Lesedi Cultural Village - Sun City - Dinokeng Game Lodge - Pretoria - Johannesburg



Circuit de 10 jours / 09 nuits - Du 10 au 19 janvier 2020

Itinéraire

Vendredi 10 janvier - REUNION / JOHANNESBURG / LESEDI CULTURAL VILLAGE

Rendez-vous à l'aéroport Roland Garros. Formalités d'enregistrement et vol pour Johannesburg. A votre arrivée, accueil par votre guide francophone et transfert en direction de Lesedi Cultural Village (env. 65 km). A partir de 16h, visite du village traditionnel et démonstration de danses locales. Installation au Aha Lesedi (**3* normes locales**) pour 1 nuit en chambre Deluxe. **Dîner** et nuit au village.

Samedi 11 janvier - LESEDI CULTURAL VILLAGE / SUN CITY (env. 125 km)

Petit déjeuner. Route en direction de Sun City. A partir de 15h, installation au Sun City Cabanas (**4* normes locales**) pour 2 nuits en chambre Standard. Reste de la journée, déjeuner et dîner libres au sein du parc. Nuit.

Dimanche 12 janvier - SUN CITY

Petit déjeuner. Journée, déjeuner et dîner libres au sein du parc. Nuit à votre hôtel.

Lundi 13 janvier - SUN CITY / DINOKENG GAME RESERVE (env. 185 km)

Petit déjeuner. Route en direction du Mongena Game Lodge (**4* normes locales**). A votre arrivée, **déjeuner**, puis, à partir de 14h, installation pour 2 nuits en chambre Standard. Vers 16h30, embarquement à bord d'une croisière pour un safari au coucher du soleil. Retour au lodge. **Dîner** et nuit.

Mardi 14 janvier - DINOKENG GAME RESERVE

Collation matinale. Tôt le matin, départ pour un safari en 4x4 avec ranger anglophone. Retour au lodge. **Petit déjeuner.** Matinée libre. **Déjeuner.** Vers 16h30, départ pour un safari en 4x4 avec ranger anglophone. Retour au lodge. **Dîner** et nuit.

Mercredi 15 janvier - DINOKENG GAME RESERVE / PRETORIA (env. 59 km)

Collation matinale. Tôt le matin, départ pour un safari en 4x4 avec ranger anglophone. Retour au lodge. **Petit déjeuner.** Route en direction de Pretoria et visite de la mine souterraine de diamants, réputée pour "The Cullinan", le plus gros diamant brut jamais découvert. **Déjeuner** dans un restaurant local. Puis, visite du Voortrekker Monument, inauguré le 16 décembre 1949. Transfert en direction de votre hôtel. A partir de 15h, installation au Arcadia Hotel (**3* normes locales**) pour 1 nuit en chambre Standard. Dîner libre. Nuit.

Jeudi 16 janvier - PRETORIA / JOHANNESBURG (env. 45 km)

Petit déjeuner. Départ pour la visite du musée de l'Apartheid, illustrant la montée et la chute de l'apartheid. Puis, découverte panoramique guidée de Soweto, le Township le plus peuplé du pays. **Déjeuner** dans un restaurant local suivi de la visite de la Maison Mandela. Transfert en direction de votre hôtel. A partir de 15h, installation au Indaba Hotel (**4* normes locales**) pour 2 nuits en chambre Standard. **Dîner** et nuit.

Vendredi 17 janvier - JOHANNESBURG

Petit déjeuner. Journée libre consacrée au shopping en compagnie de votre guide francophone et du véhicule à disposition (09h - 16h). Déjeuner libre. **Dîner** et nuit à votre hôtel.

Samedi 18 janvier - JOHANNESBURG / GOLD REEF CITY (env. 39 km)

Petit déjeuner. Transfert en direction de Gold Reef City, parc d'attractions qui a pour thème la Ruée vers l'Or (le parc est fermé tous les lundis et mardis). Déjeuner libre. A partir de 15h, installation au Gold Reef City Theme Park Hotel (**4* normes locales**) pour 1 nuit en chambre Deluxe. Reste de la journée libre au sein du parc. Dîner libre. Nuit.

Dimanche 19 janvier - JOHANNESBURG / REUNION

Petit déjeuner. En fin de matinée, transfert en direction de l'aéroport de Johannesburg (env. 39 km). Déjeuner libre. Formalités d'enregistrement et vol pour La Réunion. Fin de nos services.

Lesedi Cultural Village - Sun City - Dinokeng Game Lodge - Pretoria - Johannesburg



Circuit de 10 jours / 09 nuits - Du 10 au 19 janvier 2020

PRIX TTC PAR PERSONNE sur la base de 15 adultes minimum :

BASE	Chambre Double	Chambre Simple	Enfant de - de 12 ans avec 2 adultes (maxi. 1)	Double Enfants de - de 12 ans (mini et maxi 2)
15 adultes	2 025 €* 	2 535 €* 	999 €* 	1 919 €*

*Sous réserve de disponibilité au moment de la réservation.

L'obtention de chambres communicantes et de repas spéciaux n'est jamais garantie.

NOTRE FORFAIT COMPREND :

- Les billets d'avion REUNION / JOHANNESBURG / REUNION en classe normale sur Air Austral (taxes aériennes incluses et modifiables sans préavis de la compagnie).
- L'hébergement dans les hôtels/lodges mentionnés au programme ou similaires.
- Les repas mentionnés en gras dans le programme (en fonction des horaires d'arrivée et de départ des hôtels/lodges)
- Les services d'un guide local francophone pendant tout le circuit (sauf durant les temps libres).
- Les excursions et visites mentionnées au programme (l'ordre des visites peut être inversé sans préavis).
- Les safaris en 4x4 avec ranger anglophone non privatifs mentionnés au programme (en fonction des horaires d'arrivée et de départ du lodge).
- Les services d'un accompagnateur Transcontinents pour un minimum de 15 adultes.
- Notre assurance MAPFRE formule Gold multirisques (27.25 €), prenant en charge l'annulation à plus de 30 jours. Assurance non remboursable.

NOTRE FORFAIT NE COMPREND PAS :

- Les boissons.
- Le port des bagages.
- Les repas mentionnés comme libres dans le programme.
- Le port des bagages.
- Les repas mentionnés comme libres dans le programme et les boissons.
- Les dépenses à caractère personnel (mini-bar, téléphone, laverie etc..).
- Les pourboires éventuels aux chauffeurs et aux guides.
- Les droits d'entrée dans les parcs et les réserves non mentionnés.
- Tout ce qui n'est pas mentionné sous la rubrique « Notre forfait comprend ».

BONUS Exclusivité REUNION

Grâce à notre partenariat avec cette **revue nationale**, bimestrielle, nous avons l'avantage en **exclusivité à La Réunion**, de pouvoir offrir à votre foyer, **un an d'abonnement** à ce magazine. A compter de votre départ effectif, un à deux mois seront nécessaires pour recevoir le premier numéro, puis les 5 suivants, de la même façon, dans votre boîte aux lettres à un rythme bimestriel. Le **Magazine Voyageur A/R**, ce sont 100 pages de chroniques sur toutes destinations, illustrées de nombreuses photos, de bon plans et d'idées tout simplement, pour vos futurs voyages.

Lesedi Cultural Village - Sun City - Dinokeng Game Lodge - Pretoria - Johannesburg



Circuit de 10 jours / 09 nuits - Du 10 au 19 janvier 2020

FORMALITES (pour les ressortissants français) :

Le passeport doit impérativement comporter 2 pages vierges. Il doit être encore valable 30 jours après la date prévue de sortie du territoire sud-africain. A défaut, les voyageurs sont refoulés à l'arrivée. Attention, depuis le 1er juin 2015 : nouvelles mesures d'entrée spécifiques pour les mineurs à l'entrée ou en transit en Afrique du Sud (nous consulter).

FORMALITES douanières :

« Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do ».

CHAMBRES :

- Chambres dites « à partager » : dans le cas où la composition d'un groupe serait telle qu'un voyageur s'étant inscrit individuellement, se retrouverait seul dans une chambre à partager, il devrait acquitter obligatoirement, le supplément appliqué pour une chambre individuelle.

- Chambres triples : ce sont, le plus souvent, des chambres doubles à partager dans lesquelles on ajoute un lit d'appoint. En l'absence de définition légale d'une chambre triple ou quadruple, il sera pris en considération le nombre de couchages effectifs, quelle que soit leur forme (canapé, lit d'appoint ...), de manière exclusive.

PROGRAMME :

Pour des raisons techniques, l'ordre des excursions peut être inversé sans préavis.

En raison des aléas toujours possibles, les voyageurs sont avertis que les fêtes tant civiles que religieuses, les grèves, les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications du programme, mais ne pourront prétendre à aucun dédommagement dans la mesure où celles-ci échappent à la maîtrise effective de l'Agence de Voyages et/ou de ses fournisseurs.

SANTE :

Nous vous recommandons de consulter votre médecin traitant. Il appartient au client de signaler à l'agence de voyages tout problème de santé nécessitant un suivi ou une assistance particulière pendant le voyage.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION :

Toute modification de nom ou de prénom entraîne une pénalité de 50 € par personne. Le passager qui annule, qui ne se présente pas en temps utile au départ ou bien abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité. En cas d'annulation, l'Agence applique aux voyageurs les pénalités ci-après :

Annulation plus de 30 jours avant le départ : 20% du montant du voyage par personne

Annulation de 30 à 21 jours avant le départ : 25% du montant du voyage.

Annulation de 20 à 11 jours avant le départ : 50% du montant du voyage.

Annulation de 10 à 04 jours avant le départ : 85% du montant du voyage.

Annulation à moins de 04 jours avant le départ : 100% du montant du voyage.

Dans tous les cas le défaut d'enregistrement, pour quelque cause que ce soit, même de force majeure, est considéré comme une annulation le jour du départ. Toutes modifications, quelles qu'elles soient, souhaitées par le voyageur dans le programme, et, a fortiori, toute annulation du présent Contrat, doivent être signifiées à l'Organisateur du Voyage, par lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception.



Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, RUE DU MÂT DU PAVILLON
B.P.142 - 97400
SAINT DENIS CEDEX
Tél. 02 62 94 28 28
Fax:02 62 21 97 17
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ ANONYME
À CONSEIL D'ADMINISTRATION
Capital de 255.000 €
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911Z
SIREN :310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation : IM974110003

Descriptif du voyage Forfait touristique

Devis n°GRPPROTEAJAN20

PRODUCTION AGENCE

Organisateur / Détaillant

Organisateur détaillant : TRANSCONTINENTS VOYAGES

Adresse : 3 rue Mât du Pavillon, B.P. 142 - 97463 - Saint-Denis Cedex

Téléphone : 0262 94 28 28 - Email : adev@transcontinents.com

Intitulé du voyage : Groupe PROTEA

Nature de la prestation : Circuit Individuel Regroupé

Destination : Afrique du Sud

Itinéraire : Lesedi Cultural Village - Sun City - Dinokeng Game Reserve - Pretoria - Johannesburg

Périodes - Dates et nombre de nuitées : Du 10 au 19 janvier 2020 - 09 nuits (hors transports)

Circuit en demande. Sous réserve de disponibilité.

Transports

Air :

- Vols réguliers (selon plan de vols ci-dessous, à ce jour, sous réserve de disponibilité lors de la réservation)
- Vols non connus à ce jour
- Vols non domiciliés chez Transcontinents Voyages
- Voir plan de vols ci-joint

Plan de vols :

Départ le 10 janvier à 10h40, de La Réunion vers Johannesburg opéré par Air Austral

Retour le 19 janvier à 14h45 de Johannesburg vers La Réunion opéré par Air Austral

Toutes les réservations de vols ont été effectuées en **classe normale**.

En temps utile avant le début de votre voyage, vous recevrez les documents nécessaires à l'accomplissement de votre voyage (vouchers/bons d'échange, billets d'avion) et les informations sur l'heure prévue de départ, l'heure limite d'enregistrement pour le transport aérien, et les heures prévues des escales, des correspondances et de votre arrivée.



Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, RUE DU MÂT DU PAVILLON
B.P.142 - 97400
SAINT DENIS CEDEX
Tél. 02 62 94 28 28
Fax:02 62 21 97 17
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ ANONYME
À CONSEIL D'ADMINISTRATION
Capital de 255.000 €
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911Z
SIREN :310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation : IM974110003

Descriptif de l'hébergement

Le programme ci-avant (page 1 à 4)

Taxes de séjour non comprises à régler sur place.

Les repas inclus au circuit sont mentionnés dans le programme ci-dessus (page 1 à 4).

Observations

Besoin(s) particulier(s) des voyageurs :

Personnes à mobilité réduite : le circuit n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Groupe Individuels Regroupés : votre voyage est rattaché à un voyage de groupe de 15 à 30 personnes, sans modification de vos prestations.

Formalités Sanitaires - Police

Vaccins et traitements médicaux :

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées ; assurez-vous d'être à jour dans vos vaccinations habituelles mais aussi liées à toutes les zones géographiques visitées.

Liens de référence :

<https://www.pasteur.fr/fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Franchissement des frontières :

Le passeport doit impérativement comporter 2 pages vierges et être encore valable 30 jours après la date prévue de sortie du territoire sud-africain pour les ressortissants français.

Lien de référence : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

A compter du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire est nécessaire pour tout mineur voyageant sans l'un de ses parents (titulaire de l'autorité parentale) : CERFA n°15646*01 à télécharger :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.

Pour éviter tout désagrément pendant votre voyage hors de France, il est impératif de privilégier l'utilisation de pièces d'identité officielles en cours de validité. Dans le cas contraire, l'agence ne pourrait être tenue comme responsable en cas de refus d'entrée sur le territoire par les autorités locales.



Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, RUE DU MÂT DU PAVILLON
B.P.142 - 97400
SAINT DENIS CEDEX
Tél. 02 62 94 28 28
Fax:02 62 21 97 17
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ ANONYME
À CONSEIL D'ADMINISTRATION
Capital de 255.000 €
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911Z
SIREN :310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation : IM974110003

Assurances

La souscription d'une assurance Multirisque est facultative et vous permettra d'obtenir le remboursement des frais de résolution de votre contrat de voyage et d'être pris en charge en cas d'incident, accident ou décès des voyageurs, après déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation avec les garanties souscrites. Si vous n'êtes pas déjà couvert par une assurance personnelle, nous vous conseillons de consulter les garanties proposées par Europ Assistance.

* Assurance Europ Assistance : 27.25 € par personne

N° de police : 53 786 153

Conditions de règlement

Acompte à verser le jour de la commande : 30%

Solde à régler 30 jours avant le départ : 70%

Important : Faute de règlement du solde 30 jours avant le départ, le contrat que vous signerez sera résolu de plein droit de votre fait, sans remboursement des acomptes versés.

Révision du prix (à la hausse ou à la baisse)

Devise : ZAR

Taux de référence : 1 ZAR = 0,065 EUR

Date : 30/04/2018

Pourcentage du prix affecté par la devise : 67%

Pourcentage du prix affecté par le coût du transport : 25%

Le prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers y compris les taxes touristiques, d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement ; peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Toute variation vous sera communiquée au plus tard 20 jours avant le départ. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et les conséquences de l'absence de réponse.

Résolution du contrat par le voyageur

Frais de résolution contractuels :

Conformément à l'article L 211-14 du Code du Tourisme, vous pouvez résoudre le présent contrat moyennant les frais suivants pour lesquels vous avez la possibilité de demander les justificatifs à Transcontinents Voyages :

Annulation plus de 30 jours avant le départ : 20% du montant du voyage par personne

Annulation de 30 à 21 jours avant le départ : 25% du montant du voyage.

Annulation de 20 à 11 jours avant le départ : 50% du montant du voyage.

Annulation de 10 à 04 jours avant le départ : 85% du montant du voyage.

Annulation à moins de 04 jours avant le départ : 100% du montant du voyage.

Montant de l'assurance Europ Assistance non remboursable.

Important : Le voyage peut être annulé par l'organisateur si un nombre de 15 participants adultes n'est pas inscrit 20 jours avant la date de départ soit le 21/12/19.

Le formulaire standard correspondant à votre demande vous est communiqué en dernière page du présent descriptif.



Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, RUE DU MÂT DU PAVILLON
B.P.142 - 97400
SAINT DENIS CEDEX
Tél. 02 62 94 28 28
Fax:02 62 21 97 17
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ ANONYME
À CONSEIL D'ADMINISTRATION
Capital de 255.000 €
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911Z
SIREN :310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation : IM974110003

Je soussigné Nom....., Prénom....., agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites au présent descriptif, certifie avoir pris connaissance des informations précontractuelles relatives à mon voyage et du formulaire standard correspondant.

J'accepte la transmission des données présentes dans ce présent descriptif en vue de l'exécution des dites prestations et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de possibilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante :

Transcontinents Réunion - 3 rue Mât de Pavillon - 97400 Saint-Denis ou un courrier électronique à cnil@transcontinents.com.

Je certifie avoir communiqué à l'agence de voyages toutes les informations utiles au bon déroulement du circuit concernant les participants inscrits et moi-même, de sorte que celle-ci ne pourra être tenue pour responsable de tout désagrément survenant du fait d'une telle omission de ma part.

Fait à....., leen 1 exemplaire.



Partie B - Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A (vente en ligne). (1/2)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposé est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et l'article L.211-2 II du Code du Tourisme.

Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du Tourisme. L'entreprise Transcontinents Réunion sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Transcontinents Réunion dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement en cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du Tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs recevront un numéro de téléphone d'urgence et les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de 20 jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.



Assurée pour sa responsabilité Civile Professionnelle par HISCOX,
19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS
Garantie par le GROUPAMA Assurance-Crédit,
8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS

SIÈGE SOCIAL
RÉSIDENCE DU BARACHOIS
3, RUE DU MÂT DU PAVILLON
B.P.142 - 97400
SAINT DENIS CEDEX
Tél. 02 62 94 28 28
Fax:02 62 21 97 17
adev@transcontinents.com
www.transcontinents.com

SOCIÉTÉ ANONYME
À CONSEIL D'ADMINISTRATION
Capital de 255.000 €
Rcs Saint-Denis B310836549
Code APE : 7911Z
SIREN :310 836 549
SIRET : 310 83654900017
Immatriculation : IM974110003

Partie B - Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A (vente en ligne). (2/2)

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide au voyageur en cas de difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Transcontinents Réunion a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA Assurance-Crédit & Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (8-10 rue d'Astorg - 75008 PARIS, téléphone : 01 44 56 77 77) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Transcontinents Réunion.

Site internet pour consulter la Directive (UE) 2015/2302 transposée au droit national :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701